

UNSS 2017-2018

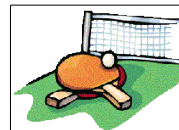
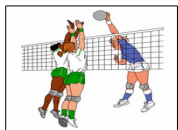
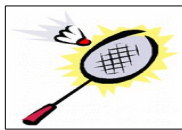
Les activités de l'Association Sportive du Collège Gounod reprendront
à partir du lundi 11 septembre 2017.

Tous les élèves pourront **venir pratiquer gratuitement la première semaine**
Au delà de cette période, seuls les élèves qui auront rendu tous les documents seront acceptés.

ACTIVITES PREVUES POUR L'ANNEE 2017-2018:

Natation	Mardi de 16h45 à 18h15	A la piscine de Canteleu
Tennis de table	Jeudi de 12h30 à 13h20	Au gymnase Calmat
Badminton	Mercredi de 13h00 à 14h30	Au gymnase Loubens
Futsal	Mercredi de 12h45 à 14h15	Au Gymnase Hess
Volley-Ball	Lundi de 16h30 à 18h15	Au Gymnase Calmat
Préparation aux Cross	Mercredi de 14h30 à 15h30 uniquement le premier trimestre	Au stade Dupré
Jeune Reporter	Jeudi de 12h30 à 13h20	Au collège (salle informatique)

Les rencontres inter établissements ont lieu le mercredi après-midi et sont, ponctuellement, susceptibles de perturber les entraînements ayant lieu à la même heure et au même endroit.



✂-----

FICHE A RETOURNER AU COLLEGE

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e)..... père, mère, tuteur, représentant légal autorise :

Nom :..... Prénom :..... Né le : Classe :.....

à participer aux activités de l'association sportive du collège Gounod et donne tout pouvoir aux enseignants afin qu'ils prennent les décisions médicales qui s'imposeraient pour mon enfant en cas d'accident grave.

N° de téléphone d'urgence: N° de Sécurité Sociale :

Activités choisies : 1/..... 2/ 3/ 4/

Fait à, le.....

Signature :

PIECES A FOURNIR :

- L'autorisation parentale ci jointe
- L'autorisation de droit à l'image **à remplir au dos de cette page**
- 1 chèque de **20 €** à l'ordre de l'association sportive du collège Gounod **ou 10€** si vous voulez bénéficier du dispositif « Pass Jeunes 76 » (fournir une photocopie du justificatif délivré par la CAF de l'allocation de rentrée scolaire). L'adhésion est réduite à **10 euros pour les élèves qui ne s'inscriront que pour l'activité « jeune reporter ».**

Le tout **dans une enveloppe portant le nom de l'enfant** et sa classe à remettre à un professeur d'EPS

TOURNEZ LA PAGE --->

✂-----

Autorisation relative au droit à l'image individuelle

Dans le cadre de l'association sportive du collège Charles Gounod, nous sommes amenés à utiliser des photos des enfants pour le site internet du collège et des affichages au sein de l'établissement.

Il ne s'agit pas de photographies individuelles d'identité mais de photos de groupe ou bien de vues montrant des enfants en activité.

En application de la loi informatique et libertés et des règles de protection des mineurs, les légendes accompagnant les photos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les enfants ou leur famille.

La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents pour cette utilisation. Aussi, nous vous serions reconnaissant de bien vouloir remplir le talon ci-dessous.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'usage des images est sans aucun but lucratif et sans publication de nom de famille (prénom seulement). Un refus de votre part aura pour conséquence, soit d'écarter votre enfant lors des prises de vue, soit de masquer son visage.

Nous soussignés :.....responsables légaux de l'enfant :

Nous autorisons / nous n'autorisons pas*

Les enseignants animateurs de l'association sportive du collège Gounod à utiliser, dans le cadre pédagogique des photos de notre enfant prises au cours des activités.

* barrer la mention inutile

A, le.....

signature des représentants légaux